

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 2 juin 2023 à 20h00 selon convocation en date du 26 mai 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIÈRE.

Absents excusés : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VERNIENGEAL)
M VINCENT (a donné procuration à M TRONCHE)
M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)
Mme BRAULT (a donné procuration à M BESSE)

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M BUSSIÈRE

Délibération N°2023-035 : Aliénation d'une parcelle de terrain à Peyroux

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée d'une demande qu'il a reçu d'un couple d'habitant de la commune, concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le domaine public de la Commune au lieu-dit Peyroux.

Il rappelle que :

Vu le code de la voirie routière et notamment :

L'article L541-3, lequel précise que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal »

Les articles R141-4 à R141-10 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Désapprouvent le principe de l'ouverture d'une procédure de déclassement du domaine public routier communale concernant la parcelle visée en bordure de la VcN°5 ;
- Refusent d'aliéner la parcelle de terrain à Peyroux en question

Membres	13
Présents	9
Représentés	4
Votants	13
Pour	6
Contre	3
Abstention	4

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 8 juin 2023.
Au registre sont les signatures


